

ASSISTANT CLUB

Description de la formation :

Type	1er Diplôme Fédéral
Statut	Bénévole
Pré-requis	Être au moins en cadet.te.s 1ère année, ceinture Marron, licenciée FFJDA et passeport en cours de validité
Contenu	<p>9 heures de Nage No Kata</p> <p>9 heures de Pédagogie 4 heures de Tachi Waza 4 heures de Ne Waza</p> <p>2 heures de Culture Judo 2 heures de Règlementation</p> <p>Il est demandé aux stagiaires un investissement au niveau Ligue et/ou Comité (organisation de manifestation, arbitrage, CS...)</p>
Coût	Gratuit
Prérogatives Délivrées	Sous la dépendance fonctionnelle de son enseignant. L'assistant club peut assister l'enseignant de club diplômé (pas d'autonomie d'enseignement)
Déroulement de la Formation	Lieux de formation : Au sein d'un club affilié Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié
Examen	Le professeur diplômé du club transmet à la Ligue les fiches validées de 5 séances réalisées par le stagiaire Les aspects techniques sont validés par l'obtention lors des passages de grades des uv1 et uv2 du 1er Dan

ANIMATEUR SUPPLÉANT

Description de la formation :

Type	2ème Diplôme Fédéral
Statut	Bénévole
Pré-requis	Être âgé d'au moins 18 ans lors de l'évaluation finale Être ceinture marron Être titulaire du PSC1 Être licencié à la FFJDA avec passeport en cours de validité
Contenu	9 heures de Naga No Kata 9 heures de Pédagogie 4 heures de Tachi Waza 4 heures de Ne Waza 2 heures de Culture Judo 2 heures de Règlementation Il est demandé aux stagiaires un investissement au niveau Ligue et/ou Comité (organisation de manifestation, arbitrage, CS...)
Coût	150€ TTC (chèque à l'ordre de la Ligue Occitanie de Judo)
Prérogatives Délivrées	Sous la dépendance fonctionnelle de son enseignant, Permet d'assister ou de remplacer ponctuellement en autonomie (1 mois maximum)
Déroulement de la Formation	Lieux de formation : Au sein de votre comité

	Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié
Examen	<p>Même épreuve que l'UV2 nouvelle formule du 2ème dan dominante compétition (si la note de 12/20 est obtenue le candidat pourra valider l'UV 2 pour son grade de 2ème DAN dominante Compétition)</p> <p>Katas : 5 séries du NAGE NO KATA (si la note de 12/20 est obtenue le candidat pourra valider le kata pour son grade de 2ème DAN dominante Compétition)</p> <p>Pédagogie : Présentation d'une séance d'au moins une heure en situation réelle d'enseignement suivi d'un entretien. Une note globale sur 20</p> <p>Les candidats présenteront à cette occasion un dossier pédagogique composé d'une dizaine de grilles de séances qu'ils auront dirigées durant leur stage en club. (Stage pédagogique d'une durée minimale de 50 heures effectué dans une association affiliée à la FFJDA, l'expérience est attestée par l'enseignant responsable, tuteur de l'animateur suppléant).</p> <p>Pour être admis, le candidat devra obtenir 10 de moyenne sur 20, soit 30 pts/60 pts</p>
Modalité de la formation	Modalité de formation AS 2022

PROJET FORMATION COMITE DU GERS

La formation AC – AS peut s'intégrer à l'activité de l'école départementale Kata, à raison d'une séance mensuelle le mercredi, des 3 stages départementaux de préparation grade, jujitsu et arbitrage, du stage départemental Ne Waza, et des activités spécifiques préparation grades dans les clubs.

Les formations relatives à la Pédagogie, à la réglementation et à la culture, pourront être dispensées au sein des clubs. Toutefois, un stage départemental ouverts aux judokas gersois, sur les thèmes de la réglementation et la culture sera organisé en début d'année 2023.

Les titulaires du 2eme dan peuvent postuler à ces formations, car déjà détenteurs de l'UV1 et de l'UV2, ils pourraient bénéficier d'une formation accélérée pour les autres modules relatifs à la pédagogie, au règlement et à la culture.

Intervenants :

Didier BOURNHOL - Stéphane DELESTRE - Frédéric ESTEVE - Erick GRACIA - Joël SOUMEILHAN

1 > Ecole départementale Kata

- Référent Frédéric ESTEVE
- Lieu DOJO LA RETHOURIE – 32000 AUCH
- Dates 1^{er} Trimestre
 - Mercredi 21 septembre 2022 - 19 H à 21 H
 - Mercredi 19 octobre 2022 – 19H à 21H
 - Mercredi 9 novembre 2022 – 19H à 21H
 - Mercredi 7 décembre 2022 – 19H à 21H

2 > Stages départementaux : Préparations grades

- Référent Joël SOUMEILHAN
- Encadrement : Didier BOURNHOL - Stéphane DELESTRE - Frédéric ESTEVE - Erick GRACIA - Joël SOUMEILHAN
- Lieux à déterminer
- Durée : 3 heures
- Programme :
 - Ateliers préparation UV 1 – KATAS
 - Ateliers préparation UV2 – TACHI WAZA ET NE WAZA
- Dates :
 - 15 octobre 9h à 12h
 - 18 mars 2023 9h à 12h
 - 20 mai 2023 9h à 12h

3 > Stage départemental Ne Waza

- Référent : Didier BOURNHOL

- Lieu à déterminer
- Date : Samedi 7 janvier 2023 – 9H à 12H OU 14H à 17H

4 > Activités spécifiques préparation grades

- Référent : Joël SOUMEILHAN
- Lieu : Dojo Vic-Fezensac
- Dates :
 - Mardi 25 octobre 2022 19H à 21H
 - Vendredi 4 novembre 2022 19H à 21H
 - Mardi 20 décembre 2022 19H à 21H
 - Mardi 27 décembre 2022 19H à 21H
 - Mardi 21 février 2022 19H à 21H
 - Mardi 25 avril 2022 19H à 21H
 - Mardi 2 mai 2022 19H à 21H

- PROGRAMME : préparation UV2 1^{er} et 2^{ème} DAN

5 > Règlementation et Culture Judo

- Formation au sein du club
- Stage Mardi 28 février 2023 – 18h à 21h
 - Lieu à déterminer
 - Intervenant à déterminer

6 > Stages départementaux : JUJITSU

- Référent Joël SOUMEILHAN
- Encadrement : Didier BOURNHOL - Stéphane DELESTRE - Frédéric ESTEVE - Erick GRACIA - Joël SOUMEILHAN
- Lieux à déterminer
- Durée : 3 heures
- Programme :
 - Taïso
 - Atelier self défense spécificité féminine
 - Atelier Kodokan Goshin Jitsu
- Dates :
 - 15 octobre 14h à 17h
 - 18 mars 2023 14h à 17h
 - 20 mai 2023 14h à 17h

7 > Pédagogie

La partie pédagogie et la mise en situation reste à la charge du professeur du club. L'activité pourra être notée sur le tableau ci-dessous ou sur le livret de formation transmis par la ligue.

Date /horaire	Catégorie Eveil judo	Enfants 7 – 12 ans	Ado/Adultes
1			
2			
2			
4			

5			
6			
7			
8			
9			

- Ces informations figureront sur le livret qui sera donné par la ligue au stagiaire au moment de son inscription.